



Ambassade de Madagascar en France

VISA TRANSFORMABLE EN LONG SEJOUR

MISSION > 3 MOIS

Pièces à fournir :

- Formulaire de demande de visa transformable en long séjour dûment rempli et signé personnellement par le demandeur (à télécharger sur le site de l'Ambassade) ;
- Deux photos d'identité récentes format 3,5cm x 4,5 cm ni photocopiées ni scannées ;
- Un passeport original en cours de validité dont l'expiration est à plus de 6 mois après de la date de retour. Il doit contenir au moins deux pages libres lors du dépôt de dossiers.
- Lettre de mission en précisant la date début et la fin (signée et tamponnée) ;
- Statut de l'organisme d'accueil
- Certificat d'existence délivré par le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (le cas échéant le récépissé)
- **Autorisation d'emploi bénévole délivré par le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales**
- Une attestation d'hébergement délivrée par l'organisme d'accueil (signée et tamponnée). Si le demandeur est hébergé par un particulier : une attestation sur l'honneur visée par l'Administration malgache (Fokontany)+ un certificat de résidence à son nom + la copie de sa carte de résidente valide
- Une attestation de prise en charge du début jusqu'à la fin de la mission délivrée par l'organisme d'accueil ou l'employeur en France (signée et tamponnée par le responsable) ;
- Extrait de Casier judiciaire Bulletin N°3 (moins de 3 mois original)
- Une copie du billet d'avion aller-retour 1 mois ou un billet modifiable
- Droit : 49 €

N.B. : le paiement s'effectue (uniquement) par chèque libellé à l'ordre de l' « Ambassade de Madagascar »

Transformation du visa en carte de résidente (DEMARCHE OBLIGATOIRE)

Arrivant à Madagascar, vous disposez d'un délai d'un (01) mois pour effectuer la demande de carte de résidente auprès du Ministère de l'Intérieur, **Service d'immigration et d'émigration**. En effet, vous devriez fournir les mêmes documents avec un autre casier judiciaire original de moins de 3 mois.

Remarques :

- Veuillez prendre note que la délivrance d'un visa est conditionnée à la remise des documents et au paiement des droits ci-dessus.
- Seul l'Ambassade pourrait délivrer le visa transformable et il doit être établi avant le départ du demandeur ;

□ L'Ambassade se réserve le droit de convoquer tout demandeur pour un entretien personnel et de réclamer les justificatifs complémentaires ;

. Les droits de visa ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.

. Pour toutes les demandes par courriers, merci de prévoir 15 jours avant la date de départ. En dehors de ce délai, vous êtes priés de les déposer directement à l'Ambassade.

. Le délai de traitement sera fixé par le responsable lors du dépôt de dossier.

Demande par courrier :

Il faut prévoir au moins 15 jours avant la date de départ pour toutes les demandes envoyées par courrier. En dehors de ce délai, vous êtes prié de venir déposer directement à l'Ambassade. N'oubliez pas de joindre une enveloppe chronopost pour le retour de votre passeport en remplissant la partie destinataire.

Horaires d'ouverture :

- Dépôt de dossier : du lundi au vendredi de 9h à 15h30
- Retrait du passeport : du lundi au vendredi de 13h à 15h30

Contact :

- Email : visasmadagascar@yahoo.fr
- Tél : 09 83 32 45 15 / 09 83 32 27 55
- Adresse postale : Ambassade de Madagascar, 04 avenue Raphaël 75016 – PARIS

Site web : www.ambassade-madagascar.com